

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

Demande d'autorisation de débit de boissons **HORS d'une structure sportive**

Nom Prénom

Agissant en qualité de :

Président Secrétaire Trésorier Autre

Nom de l'association ou de la société :

Adresse :

Tel Fax

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :

1^{er} groupe (boissons sans alcool) 3^{ème} groupe (Voir classification au verso)

A (lieu de l'implantation du débit de boissons):

Du..... Deh..... àh..... **48h00 maximum**

Au..... Deh..... àh.....

A l'occasion de

Cette demande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, 15 jours avant la date de la manifestation :
Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique ainsi que l'arrêté préfectoral n° 10-2423. Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

Fait à....., le.....

signature et cachet

Demande d'autorisation de débit de boissons **DANS L'ENCEINTE d'une structure sportive**

Nom Prénom

Agissant en qualité de :

Président Secrétaire Trésorier Autre

Nom de l'association ou de la société :

Adresse :

Tel Fax

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :

1^{er} groupe (boissons sans alcool)

3^{ème} groupe (Voir classification au verso) **Pour le 3^{ème} groupe transmettre une note précisant les conditions de fonctionnement du débit de boisson et joindre la copie de l'agrément définit par l'article L.121-4 du code du sport**

Toute demande pour ces groupes de boissons doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, 3 mois avant la date de la manifestation :

A (lieu de l'implantation du débit de boissons):

Du..... Deh..... àh..... **48h00 maximum**

Au..... Deh..... àh.....

A l'occasion de

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique ainsi que l'arrêté préfectoral n° 10-2423. Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

Fait à....., le.....

signature et cachet

Toute demande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire,:

- Par Télécopie au : 01.43.00.42.80
- Par mail : contact@mairie-neuillyplaisance.com
- Par courrier au 6 rue du Général de Gaulle – 93360 Neuilly-Plaisance

Article L3321-1 du code de la santé publique

- Modifié par [Ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 - art. 12](#)

Les boissons sont, en vue de la réglementation de leur fabrication, de leur mise en vente et de leur consommation, réparties en quatre groupes :

1° Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

2° (abrogé)

3° Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ;

4° Rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme d'essence par litre ;

5° Toutes les autres boissons alcooliques.

Toute demande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, :

- Par Télécopie au : 01.43.00.42.80
- Par mail : contact@mairie-neuillyplaisance.com
- Par courrier au 6 rue du Général de Gaulle – 93360 Neuilly-Plaisance